

2016 DGRI 73 Subvention (1.000 euros) à l'association Espace analytique (7e) pour son projet « Maison verte » à Tbilissi (Géorgie).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1994, l'Espace analytique, association de formation psychanalytique et de recherches freudiennes a pour vocation à la fois la mise en place d'un outil de travail pour les analystes en formation et le retour à la pratique et aux interrogations nées de cette pratique pour tous les praticiens de l'analyse. L'association accorde une place importante à la recherche et à l'interrogation éclairée des textes fondamentaux de la psychanalyse tout en promouvant une ouverture des enseignements aux médecins, psychologues, éducateurs, professionnels de la santé mentale et à tous ceux qui sont intéressés par la psychanalyse.

L'Espace analytique organise depuis treize ans des séminaires des colloques et séminaires à Tbilissi, en Géorgie. Il a développé à cette occasion un partenariat avec la « Maison verte » de Tbilissi, structure de santé mentale créée en 2005, qui accueille des enfants autistes et psychotiques. L'association française accompagne l'équipe géorgienne dans son travail, et organise notamment des stages en France. Parallèlement, une convention a été signée entre l'université Paris 7 et l'université Illia, afin de développer les collaborations et échanges entre professeurs. Ce partenariat est par ailleurs soutenu par l'Institut français de Tbilissi.

L'association sollicite de la Ville de Paris une subvention sur le volet formation du coordinateur géorgien du programme. Cette formation s'inscrit dans un cycle initié en 2000 à Tbilissi par des spécialistes d'Espace analytique sur les troubles psychiques des enfants et adolescents.

Compte tenu de l'intérêt que représente le projet de l'Espace analytique pour une meilleure compréhension et prise en charge des troubles autistiques en Géorgie, je vous propose de lui accorder une subvention de 1.000 euros au titre des relations internationales.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DGRI 73 Subvention (1.000 euros) à l'association Espace analytique (7e) pour son projet « Maison verte » à Tbilissi (Géorgie).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Espace analytique, association de formation psychanalytique et de recherches freudiennes ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée, au titre de l'exercice 2016, à l'association « Espace analytique, association de formation psychanalytique et de recherches freudiennes » dont le siège social est 12 rue de Bourgogne, 75007 Paris (n° simpa 182621; dossier 2016_08768).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, article 6574, rubrique 048, ligne VF 07002, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.